



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 2, rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Absence motivée :

Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2026-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2026-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 tel que présenté.

2026-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Une citoyenne demande si la Ville a commencé des démarches pour mettre une surveillance de quartier sur pied avec les citoyens.
- 2. Un citoyen se questionne sur l'enjeux du déneigement de la rue Pierre Janelle.

Monsieur le maire, Chrisitian Tisluck, répond aux questions posées.

2026-01-004 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 151 287,49 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2026-01-005 SURVEILLANTS-ES PATINOIRE - FIXATION SALAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville recherche des surveillants-es pour veiller sur notre patinoire cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues avec les candidats-es retenus-es, des embauches ont été effectués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer un salaire pour ce poste;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe le salaire pour le poste de surveillant-e, tel qu'inscrit aux dossiers d'employé no 40039, 40043, 40054, 40055 et 40056.

2026-01-006 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ) - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 16-145, la Ville de Kingsey Falls a adhéré au Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

CONSIDÉRANT QUE la priorité du SIUCQ est d'aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s'assurer qu'ils auront tout le support voulu lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à ce service;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget 2026 à cet effet;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion au Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026.

QUE la ville est autorisée à dépenser la somme de 2 524,18 \$, soit 1,22 \$ par habitant (2069 habitants), pour les fins de la présente résolution. Cette contribution inclut :

- Patrouilles préventives du territoire tout au cours de l'année incluant l'Halloween;
- Soutien au Service de sécurité incendie desservant la municipalité;
- Soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs (mesures d'urgence);
- Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite;
- Soutien aux ambulanciers lorsque la situation le nécessite;
- Inscription du SIUCQ comme ressource au plan de sécurité civile (mesures d'urgence).
- Support au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés;
- Selon leurs disponibilités du moment, une participation gratuite d'un maximum de 6 heures pour un événement communautaire, si souhaité (le surplus pour véhicules et bénévoles sera facturé);
- Lors d'interventions se prolongeant plus de 4 heures et croisant un temps de repas, le requérant du service doit fournir les repas au personnel du SIUCQ.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2026-01-007 ENTENTE LOCAL CENTRE COMMUNAUTAIRE - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'un immeuble situé au 15, rue Caron, à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sera convertit en centre communautaire.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls utilise un local dans ledit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir, par écrit, des termes et des conditions régissant leur relation contractuelle;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à convenir d'un bail avec la Coopérative de solidarité Kingsey Falls pour la location d'un local dans l'immeuble du 15, rue Caron à Kingsey Falls.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le maire, Christian Tisluck, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2026-01-008 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 - ÉLECTION MUNICIPALE 2025 -
LISTE DES DONNATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE les formulaires DGE-1038 ont été reçu des personnes candidates à la dernière élection générale municipale;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de ces formulaires au conseil municipal est une étape obligatoire pour la validation des dépenses et des dons reçus par les personnes candidates;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la trésorière de déposer les formulaires et de s'assurer de leur conformité;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le dépôt des formulaires DGE-1038 par la trésorière, concernant la dernière élection générale municipale, est autorisé et accepté par le conseil municipal.

QUE le conseil autorise la trésorière, madame Line Bilodeau, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**2026-01-009 ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ
2026-2036 2E GÉNÉRATION DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

CONSIDÉRANT QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures

minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier » ;

CONSIDÉRANT QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Kingsey Falls adopte le projet de schéma de couverture de risque révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC d'Arthabaska ainsi que son plan de mise en œuvre.

2026-01-010 JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

2026-01-011 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC - DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec a été soumise à la municipalité en date du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise les services de l'Association;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir un tel organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à verser une contribution de 517,25 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRCd'Arthabaska.

**2026-01-012 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé « Règlement n° 2026-01 fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Kingsey Falls » est adopté.

**2026-01-013 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-02 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé « Règlement n° 2026-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls » est adopté.

**2026-01-014 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-03
FIXANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS,
SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR 2026**

La conseillère #6, madame Audrey Leroux, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement fixant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2026.

- dépose le projet de règlement no 2026-03 intitulé Règlement fixant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour 2026.

**2026-01-015 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-04
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller #3, monsieur Claude Tremblay, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur le traitement des élus municipaux.
- dépose le projet de règlement no 2026-04 intitulé Traitement des élus municipaux.

**2026-01-016 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-05
SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Le conseiller #1, monsieur Luc Duval, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- dépose le projet de règlement no 2026-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

**2026-01-017 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-06
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES
DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2026**

La conseillère #5, madame Annie-Claude Rousseau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement de tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026.
- dépose le projet de règlement no 2026-06 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026.

**2026-01-018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-07
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

La conseiller #3, monsieur Claude Tremblay, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant la circulation et le stationnement.
- dépose le projet de règlement no 2026-06 concernant la circulation et le stationnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2026-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que cette séance soit levée à 20h44.

Christian Tisluck, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière